



Le 13 janvier 2017

### **Déclaration au sujet des résultats du groupe de travail « situations difficiles »**

L'Unsa-éducation a participé avec détermination à ce groupe de travail dont elle avait été à l'initiative.

Nous nous permettrons d'abord de rappeler les raisons de cette demande que vous avez acceptée Mme la Directrice académique. Elles sont parties d'un constat suite à la lecture des fiches des registres de santé et sécurité au travail qui nous sont remontées. Parmi elles, des points communs commencent à se dégager.

Le plus fréquent concerne les écoles et le cas d'élèves extrêmement difficiles à gérer. Leur comportement violent vis-à-vis du matériel, des autres, personnels comme élèves, et d'eux-mêmes crée des blessures parfois physiques mais surtout psychologiques parmi les enseignants. Ces derniers se trouvent souvent très démunis pour agir face à ces élèves ce qui entraîne chez eux beaucoup de stress et de remise en cause professionnelle. Il y a là un risque psycho-social important au-delà du risque physique fort heureusement encore, à ce jour, absent.

Nous avons aussi constaté à la lecture de ces fiches que la procédure suivie face à ces élèves était le plus souvent la même : rencontre avec les parents, transfert temporaire de l'enfant dans une autre classe de l'école ou dans le bureau de la directrice ou du directeur, intervention du RASED, ESS, emploi du temps aménagé, ... Cependant, malgré tous ces efforts, les résultats étaient rarement à la hauteur des espérances, le problème persistait le plus souvent jusqu'au transfert de l'élève dans une autre école ou dans d'autres structures. Solutions le plus souvent peu satisfaisantes du point de vue éducatif.

Dans le cadre de ce groupe de travail, nous avons donc milité ardemment pour la création d'une équipe mobile pluri-disciplinaires (pédagogique, sociale, médicale, etc.) à la disposition des IEN et des équipes pédagogiques du premier degré. Cette équipe serait disponible dans un délai restreint pour une intervention rapide sur demande des IEN de circonscriptions pour venir en aide en cas de problème grave posé par une situation difficile. L'expertise de cette équipe permettant probablement d'éteindre l'incendie rapidement plutôt que d'attendre de longues semaines voire de long mois comme certains cas l'ont montré. Nous aurions été là dans le rôle de proposition en termes de prévention dévolu au CHSCT.

Or que constatons-nous dans le bilan de ce groupe de travail ? La procédure administrative proposée est d'abord curative pour les victimes de ces situations difficiles. Bien entendu, cette procédure a le mérite d'exister, de reposer un certain nombre de principes et de rappeler les droits des personnels en cas d'agression. Cependant, ce n'est que de la prévention tertiaire ce qui ne peut nous satisfaire. Nous attendions de la prévention au minimum secondaire qui aide réellement les professeurs des écoles face à ce risque. L'idéal eut été bien sûr de parler de prévention primaire.

Dans ces conditions vous comprendrez Madame la Directrice que, malgré la qualité du travail de vos services, nous ne puissions soutenir cette proposition.